

CONTRAT D'INVESTISSEMENT D'EXPLOITATION D'OR

ADC Lorraine
3-5 Rue Guerrier de Dumast
54000 NANCY
Compte CCP 1297 52 M 031

ADC Lorraine
3-5 Rue Guerrier de Dumast
54000 NANCY
Compte CCP 1297 52 M 031

ADC Lorraine
3-5 Rue Guerrier de Dumast
54000 NANCY
Compte CCP 1297 52 M 031

D'une part

Et

La fiduciaire FIDUWORLD LTD, domicilié Rue de la victoire au lieu dit SOCOPA à Bangui enregistré sous le N° 1493 folio 246 du registre de Commerce de Bangui.

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Fiduworld possède les droits d'exploitation de la CODEXDIOR enregistré sous le N° 107 du registre d'immatriculation, pour exploiter une mine d'or et de diamant par autorisation ministériel N° 044/10/MMEH/DIRCAB/DGM/DAPM/SATMV délivré le 25 juin 2010 par le ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique conformément à la loi 09.005 du 29 avril 2009 du Code Minier de la République Centrafricaine.

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

Article 1 - Montant de L'Investissement d'Exploitation

_____ consentent par la présente à investir la somme de _____ euros pour l'exploitation de _____ (g D'or Brut à Fiduworl qui accepte et garantit le capital investi.

Article 2 . Intérêts

Le capital du présent investissement sera capitalisé à hauteur de 10% trimestriellement sur toute la durée du présent contrat. Les contractants, soit _____ jouiront des prérogatives à hauteur de ce pourcentage, soit _____ euros par trimestre.

Le présent contrat est établi pour le début de l'exploitation de janvier 2017. Les premiers intérêts seront versés pour le 1^{er} avril 2017.

Article 3 Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité de leurs rapports et s'abstiendront de divulguer toute information recueillie dans le cadre du présent contrat et de ladite exploitation.

Article 4 Fiscalité

Chacune des parties supportera et fera son affaire personnelle de sa propre fiscalité.

Article 5 . Exploitation - Production

Une année d'exploitation dure 8 mois De Novembre à Juin. Sont exclus les périodes d'exploitation des mois de pluie (de Juin à octobre). Ces informations n'influent nullement sur les intérêts capitalisés.

Article 6 : Responsabilité

Les parties s'engagent à ne jamais réaliser d'activités illicites et à respecter strictement toutes les réglementations en vigueur et disposer de toutes leurs facultés pour donner cet ordre.

Article 7 -Durée

Le présent est conclu pour une durée de 3 ans prenant cours au 2 janvier 2017.

Il sera reconduit pour des périodes identiques par tacite reconduction, sauf résiliation d'une des parties moyennant un préavis de 6 mois avant son échéance. A l'issue de l'investissement non reconduit, le capital sera expressément reversé dans un délai de 3 mois.

Article 8 - Droit applicable et compétence judiciaire

Pour tous litiges ou questions d'interprétation de la présente, les parties se réfèrent au droit en vigueur de République Centrafricaine. Les parties conviennent que les tribunaux de Bangui ont compétence exclusive pour connaître de tous litiges ou questions d'interprétation liés à la présente.

Fait le _____, en double d'exemplaires ;

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CONSULT FIDUWORLD LTD
Rue de la victoire au lieu dit SOCOPA
Bangui République Centrafricaine
***RCS : N° 1493 folio 246**
(+236)75 66 01 35

ADC Lorraine
3-5 Rue Guerrier de Dumast
54000 NANCY
Compte CCP 1297 52 M 031

ADC Lorraine
3-5 Rue Guerrier de Dumast
54000 NANCY
Compte CCP 1297 52 M 031